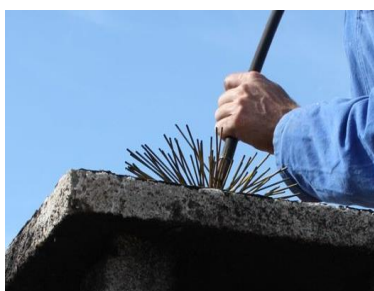


# CTM CERTIFICAT TECHNIQUE DES MÉTIERS

## Ramoneur



### DOMAINES D'ACTIVITÉS

- Les ramoneurs sont responsables du nettoyage périodique des cheminées et des diverses installations techniques de production de chaleur (chauffage).
- Par leur travail, ils contribuent à la prévention des incendies, aux économies d'énergie et participent à la protection de l'environnement. Le ramoneur s'emploie au nettoyage des installations de chauffage selon des prescriptions sur la prévention des incendies et du maintien de l'hygiène de l'air.
- Le ramoneur est une personne qui a un rôle de conseil et de prévention auprès de la clientèle afin de limiter les risques. Pour ce faire, il possède des connaissances précises dans la typologie des installations, il sait faire un examen précis de la situation et mettre en œuvre différentes techniques au moyen d'outils adéquats, modernes et adaptés.

### CONTENUS

Les enseignements sont répartis en 2 domaines :

#### Compétences enseignées

Identifier le type de combustible  
Maîtriser les règles d'hygiène et de sécurité  
Préparer, procéder au nettoyage  
Rendre compte, diagnostiquer et conseiller en proposant des solutions

#### Organisation des enseignements

Enseignement général :  
18 heures par semaines  
Enseignement professionnel :  
22 heures par semaines  
Formation en entreprise :  
80 semaines sur 2 ans

#### ADRESSE

9 RUE GUSTAVE EIFFEL  
CS 40420  
68700 CERNAY CEDEX  
HAUT-RHIN - ALSACE

#### CONTACTS

ACCUEIL DU CFA

☎ 03 89 75 90 28  
✉ CFABTP.CERNAY@YAHOO.FR

La formation en centre est complétée par des périodes de stage en entreprise.

### MODALITÉS

#### Rythme

- 420 heures de cours au CFA dont 60 heures de stage pratique en centre
- 10 mois de septembre à juillet pendant 2 ans
- Formation à temps plein 40 heures / semaine d'alternance
- Alternance de période au CFA et en entreprise

#### Public concerné

- À partir de 15 ans et jusqu'à 25 ans

#### Conditions d'accès

Niveau minimum : sortie classe de 3<sup>ème</sup>

#### Validation

Examen final en 2<sup>ème</sup> année comprenant 2 parties :

- Épreuves pratiques passées par contrôle en cours de formation (CCF)
- Épreuves d'enseignement général et technologique passées en ponctuel
- Diplôme titre de la Chambre des Métiers

